

Département du
Bas-Rhin

* * *

Arrondissement de
Saverne

* * *

Nombre des conseillers élus
15

Conseillers en fonction
15

Conseillers présents
10

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Procès-verbal du conseil municipal du 4 septembre 2023

Le 4 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 30 août 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Fabienne PERSONENI-LEVAUX.

Présents : Christophe DELMULLE, Laure DEVIVIER, Muriel GANGLOFF, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Jean-Charles LAMBERT, Fabienne PERSONENI-LEVAUX, Jean-Marc REINMANN, Marie-Paule RUI, Claude SIEGWALD ;

Excusés : Laurence BOUR donne pouvoir à Claude SIEGWALD, Jonathan FUSSLER, Valérie GRANGER donne pouvoir à Fabienne PERSONENI-LEVAUX, Christian HUFSCHEMITT donne pouvoir à Philippe GARTISER, François LUTZ donne pouvoir à Estelle HALTER.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 03/07/2023
- Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de communes
- Point travaux :
 - Salles des Loisirs et salle de la Souffel
 - Voie verte et voie bus
 - Arrêt de bus Quirin
 - Escalier Eglise de Stutzheim
 - Cimetières Stutzheim et Offenheim
- Éclairage terrain de foot (subvention FAFA)
- Durée d'amortissement des subdivisions du compte 204
- Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Signature convention champs d'escale
- Acquisition pour 1 € symbolique d'une parcelle sur *Schlick Erste*
- Plan Climat-Air-Énergie Territorial (P.C.A.E.T.) et Énergies Renouvelables
- Chasse 2024 – 2033
- PLUI
- D.I.A.
- Questions diverses.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

2. Installation de Jean-Marc REINMANN, conseiller municipal à compter du 1^{er} septembre 2023

Suite à la démission de Lise BONNET après son acceptation d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à l'école maternelle de Stutzheim-Offenheim, Jean-Marc REINMANN est accueilli et installé au sein du conseil municipal. Il intègre toutes les commissions dont faisait partie Lise BONNET.

3. Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de Communes

Monsieur le maire indique avoir rencontré la société BOULLE jeudi 13 juillet au sujet du permis d'aménager concernant leur projet de lotissement rue des Églantiers. Le premier permis avait dû être refusé car plusieurs critères d'accessibilité et de sécurité n'étaient pas remplis. La société a déposé un nouveau permis répondant à ces problématiques. Néanmoins, la mairie a eu entretemps connaissance du refus de vendre de l'un des propriétaires des terrains concernés ; le second permis a dû être refusé également pour cette raison.

Monsieur le maire a rencontré la propriétaire d'un terrain situé au bord de la Souffel, qui est prête à le céder au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) afin d'en faire une zone inondable en cas de débordement de la Souffel.

Un conseil communautaire a eu lieu au début du mois de juillet ; le sujet principal était le vote d'avenants concernant les périscolaires.

Une réunion avec les agriculteurs était organisée jeudi 31 août. La question du hamster a été soulevée : le nombre de hamsters diminue un peu partout sauf à Stutzheim-Offenheim, où leur nombre est constant grâce aux lâchers de hamsters et au travail des agriculteurs. L'assolement concerté a également été discuté : les agriculteurs ont trouvé un accord pour répartir les cultures entre eux afin de limiter les problèmes de coulées de boue. Enfin, la problématique des mesures compensatoires de l'aménagement foncier a été abordée.

Philippe GARTISER a participé à diverses réunions avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) concernant la sécurisation des entrées du village. Des écluses temporaires ont été posées route de Pfulgiesheim. Les vitesses de circulation des voitures sont mesurées et seront étudiées à la fin du mois de septembre afin de juger de l'utilité de ces écluses. Concernant la route de Behlenheim, il semble que la seule solution pour ralentir la vitesse soit de réaménager le carrefour avec la rue des Eglantiers et les trottoirs en y installant un plateau. Selon la CeA, la route n'est pas assez large pour y mettre des écluses.

Les luminaires de la salle des Loisirs ont également été remplacés cet été.

Estelle HALTER a assisté à diverses réunions avec l'école, le périscolaire et les associations pour préparer la rentrée. Le 4 septembre, 164 élèves sont rentrés à l'école. Deux nouveaux instituteurs remplacent Mme SCHEUER et M. MOREAU : Mme GUILLAUME et Mme HECKMANN. L'école compte sept classes, comme l'année dernière. L'équipe est toujours à la recherche d'un jeune souhaitant réaliser un service civique à l'école.

Estelle HALTER souhaite remercier les agents communaux qui ont repeint la salle de motricité et réalisé de nombreux petits travaux et réparations durant l'été, et ont installé les salles de classe pour accueillir les enfants.

Concernant les associations, *La Klamm* et les autres associations vont progressivement faire leur rentrée au courant du mois de septembre ; la municipalité envisage d'installer à nouveau des toilettes provisoires près de la salle des Loisirs.

4. Point travaux

Extension de la salle des Loisirs et rénovation de la salle de la Souffel : Les travaux sont arrêtés en raison de l'incident de canalisation. Pour trouver un accord entre les assurances, un recours en référé a été déposé auprès du juge des référés. Cela permettra de définir le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Voie verte et voie bus : Concernant la piste cyclable entre Stutzheim-Offenheim et Strasbourg, le conseil communautaire du jeudi 7 septembre permettra d'attribuer le marché au mieux-disant de l'appel d'offres. L'avis final et officiel du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) est encore attendu. Les travaux ne peuvent pas démarrer avant l'hibernation du hamster, le 15 octobre ; c'est la raison pour laquelle les travaux débiteront à Oberhausbergen, où il n'y a pas de hamsters. Les travaux devraient se terminer au printemps 2024.

Concernant la voie bus, une réunion se tiendra mardi 12 septembre à la mairie de Stutzheim-Offenheim. Le dossier avance : les études que l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) devait réaliser seront présentées lors de cette réunion, en présence de la CeA, de la région Grand Est, de la Communauté de Communes du Kochersberg / Ackerland, de la Compagnie des Transports du Bas-Rhin (CTBR) et des maires d'Oberhausbergen et de Dingsheim.

Arrêt de bus Quirin : Il a été décidé d'ajouter un arrêt de bus à la sortie de Stutzheim, proche de l'espace Quirin. Un arrêt définitif sera réalisé du côté de l'espace Quirin en même temps que la piste cyclable. De l'autre côté de la route, un arrêt de bus provisoire sera installé avant le rond-point en venant de Stutzheim, en attendant la réalisation de la voie bus.

Escalier Église de Stutzheim : L'escalier de l'église de Stutzheim a été réalisé il y a plusieurs années, et les joints sont très abîmés, causant une infiltration d'eau. La mairie a réceptionné un devis pour un montant de 8 000 € HT pour sa réfection.

Cimetières de Stutzheim et Offenheim : Concernant l'ancien cimetière de Stutzheim, la grille et le portail ont été enlevés depuis plusieurs mois. La société qui a fait la réfection du mur était en congés cet été ; à leur retour, des piliers en grés seront commandés et installés pour remplacer les piliers abîmés.

Concernant le cimetière d'Offenheim, le même problème se pose. Une participation de la Communauté de Communes peut être sollicitée au titre du « fonds petit patrimoine », le mur du cimetière datant d'avant 1870.

2023-29 : DEMANDE DE SUBVENTION « PETIT PATRIMOINE » POUR LA RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE D'OFFENHEIM

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget ;

VU le devis de la société SCHERBERICH pour un montant total de 21 688,85 € TTC ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de restaurer le mur de clôture du cimetière d'Offenheim ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser la restauration du mur du cimetière d'Offenheim pour un montant total estimé à 21 688,85 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer toute pièce relative à cette décision, et notamment à solliciter le bénéfice du fonds Petit Patrimoine proposé par la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland ;

INSCRIT les dépenses dans le budget.

5. Éclairage terrain de foot (subvention FAFA)

2023-30 : DEMANDE DE SUBVENTION « FAFA » POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget ;

VU le devis de la société S2EI pour un montant total de 32 222,40 € TTC ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le système d'éclairage du terrain de football de Stutzheim-Offenheim ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser la rénovation de l'éclairage du terrain de football pour un montant total d'environ 33 000 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer toute pièce relative à cette décision, et notamment à solliciter le bénéfice du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) proposée par la Fédération Française de Football (FFF) ;

INSCRIT les dépenses dans le budget.

6. Durée d'amortissement des subdivisions du compte 204

2023-31 : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBDIVISIONS DU COMPTE 204

Le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'instruction comptables M14/M57 applicable aux communes, les subventions d'équipements versées et imputées aux subdivisions du compte 204 doivent obligatoirement être amorties

*VU le Décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 qui modifie l'article R2321-1 du CGCT et fixe les durées **maximales** d'amortissement suivantes :*

- *5 ans pour les subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études (compte 204X1)*
- *30 ans pour les subventions finançant des biens immobiliers ou installations (compte 204X2)*
- *40 ans pour les subventions finançant des projets d'infrastructure nationale (compte 204X3)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE la durée d'amortissement du compte 204 et ses subdivisions à **1 an**

Par dérogation au principe de prorata-temporis de la M57 le Conseil Municipal **adopte** l'amortissement des subventions d'équipement versées en N+1.

7. Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

2023-32 : EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le Maire explique que l'article 145 de la loi de finances pour 2023 a ouvert, jusqu'au 30 juin 2023, une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du Compte Financier Unique au titre de l'exercice budgétaire 2023 (vague 3).

Deux prérequis devaient être validés pour candidater :

- Adopter le référentiel M57 pour les budgets administratifs
- Dématérialiser les documents budgétaires

La commune de Stutzheim-Offenheim remplissant déjà ces deux conditions, la candidature a été déposée et validée par les service de l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la candidature de la commune de Stutzheim-Offenheim pour l'expérimentation du compte Financier Unique

AUTORISE M. le maire à signer la convention tripartite avec les services préfectoraux et la direction régionale des finances publiques.

8. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

2023-33 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

VU les articles L 2121-22 et L 2143-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier en date du 24 juillet 2023 de la préfecture du Bas-Rhin indiquant la nécessité de renouveler la composition de la commission de contrôle des listes électorales au bout de trois années de mandat ;

VU l'ordre du tableau du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE les conseillers municipaux suivants pour constituer la commission de contrôle des listes électorales :

Membres permanents :

- Laure DEVIVIER
- Christophe DELMULLE
- Valérie GRANGER
- Laurence BOUR
- Claude SIEGWALD

Membres suppléants :

- François LUTZ
- Jonathan FUSSLER
- Marie-Paule RUI
- Muriel GANGLOFF
- Jean-Marc REINMANN

9. Signature convention champs d'escal

2023-34 : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LES CHAMPS D'ESCALE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la convention proposée par Les Champs d'Escal ;

CONSIDÉRANT que les Champs d'Escal proposent de renouveler la convention annuelle concernant la gestion et l'organisation de la cantine / garderie ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à reconduire, actualiser et signer la convention d'objectifs et de moyens proposée par les Champs d'Escale pour la gestion et l'organisation de la cantine / garderie ;

AUTORISE le maire à signer tout document correspondant.

10. Acquisition pour 1 € symbolique d'une parcelle sur Schlick Erste

2023-35 : ACQUISITION POUR L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE SUR SCHLICK ERSTE

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement du chemin rural, la commune de Stutzheim-Offenheim souhaite acquérir la parcelle sise à Stutzheim-Offenheim cadastrée comme suit :

- Section 24 n°227/1 lieudit « Schlick Erste », d'une contenance de 0 ha 00 a 21 ca sol

Cette parcelle est actuellement inscrite au libre foncier au nom des époux Charles BARTH – Florence BANGRATZ.

Des contacts ont été pris avec Madame Florence BANGRATZ, veuve de Monsieur Charles BARTH, qui est prête à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle section 24 n°227/1 lieudit « Schlick Erste » d'une contenance de 0 ha 00 a 21 ca sol,

PREND EN CHARGE les frais d'acte,

CONFIE la rédaction de l'acte à un notaire,

IMPUTE la dépense au budget 2023.

11. Plan Climat-Air-Énergie Territorial (P.C.A.E.T.) et Énergies Renouvelables

Les communes sont invitées à réfléchir sur les thématiques de l'eau et du climat, mais aussi au sujet des énergies renouvelables : l'État a mis en place un *Cloud* regroupant toutes les communes de France et leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), et demande à toutes de définir les zones d'exclusion et d'accélération des énergies renouvelables sur ce portail cartographique.

Dans le Kochersberg, il a été décidé de refuser toutes les énergies renouvelables sauf le solaire et la géothermie peu profonde. Christophe DELMULLE est volontaire pour compléter cette cartographie.

12. Chasse 2024 – 2033

Les propriétaires de terrains ont été consultés concernant l'abandon ou la répartition du produit de la chasse. La Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) se réunira le 11 septembre pour dresser le procès-verbal de cette consultation. Ensuite, le bail pourra être loué à un chasseur, en gré à gré ou en adjudication.

13. PLUI

Une modification du PLUI a été lancée par la Communauté de Communes. Monsieur le maire demande aux élus d'indiquer les modifications à apporter au PLUI actuel.

14. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

En juillet et août 2023, deux D.I.A. ont été réceptionnées :

Date de dépôt	Adresse	Superficie	Vendeur	Acquéreur
21/07/2023	29 route de Saverne	9 a 53 ca	Consorts RACITI	SCI BENI SIDEL
25/08/2023	29 route du Kochersberg	11 a	SCI PCAC (M. Patrick BAUER)	M. Steeve TRABER

15. Point divers

Le déjeuner dansant des donateurs de sang bénévoles aura lieu dimanche 15 octobre au centre socio-culturel de Dingsheim / Griesheim-sur-Souffel. Les élus sont invités à y assister.

Les foulées roses sont organisées cette année samedi 7 octobre à Quatzenheim. Le départ se fera depuis la salle des fêtes à 17 h. Les inscriptions se font sur le site des foulées rose, comme habituellement. L'évènement sera suivi d'une vente de tartes flambées.

16. Tour de table :

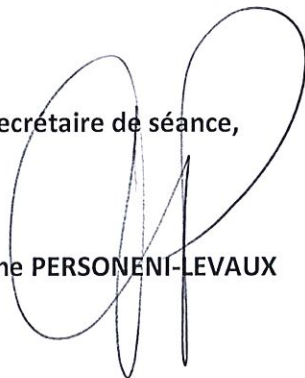
Fabienne PERSONENI-LEVAUX annonce sa démission de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale, en raison de différends concernant la manière d'appréhender les choses et le mode de fonctionnement de la commune.

Estelle HALTER indique que la fête du foot aura lieu samedi 21 octobre ; les inscriptions se font par mail à fetedelabiere.fcso@gmail.com.

La séance est levée à 21 h 40.

La secrétaire de séance,

Fabienne PERSONENI-LEVAUX



Le Maire,

Jean-Charles LAMBERT



